



Délégation Nord Pas de Calais et Picardie

DEC112206DR18

LA DELEGUEE REGIONALE DU C.N.R.S.

- VU, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,
- VU, la décision n°650 du 12 juin 1979 relative à l'exercice du droit social au Centre National de la Recherche Scientifique,
- VU, la décision du Directeur général n°930001 SPER du 4 janvier 1993 portant création de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) et des Commissions Régionales d'Action Sociale (CORAS et notamment son article 9,
- VU, les résultats des élections aux C.A.P CNRS 1999, en particulier la consolidation des résultats régionaux 1^{er} et 2^{ème} scrutins, publiée le 13 novembre 1999, pour la Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie,

DECIDE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Régionale d'Action Sociale de la Délégation Régionale Nord, Pas de Calais et Picardie est fixée comme suit :

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale Nord, Pas-de-Calais et Picardie,
Présidente,

M. Vincent BENAVENT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale,

Mme Carole BROUX, ingénieur d'études, UMR 8520 – Villeneuve d'Ascq,

M. Jean-Marc DESLANDES, Président du CLAS

Melle Houria AOUBADI, Technicienne de la recherche – CLAS de Lille du CAES du CNRS – Villeneuve d'Ascq

MEMBRES DES PERSONNELS DESIGNES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES
REPRESENTATIVES

Jean-Marie DEWARUMEZ, Ingénieur de recherches,
(SNCS-FSU)

M. François-Xavier SAUVAGE, chargé de recherche, UMR 8516 – Lille
(SNIRS-CGC)

Mme Marie-Christine SLOMIANNY, ingénieur d'études, UMR 8576 – Villeneuve
d'Ascq (SNTRS-CGT)

M. Jean-Louis CODRON, ingénieur d'études, UMR8520, Villeneuve d'Ascq,
(SNPTES-UNSA)

ARTICLE 2 : Melle Pauline RICHEBE, assistante de service social auprès de la Délégation régionale et Mme Martine SENECHAL, médecin animateur régional de prévention, assistent aux réunions de la commission.

ARTICLE 3 : M. Hubert-Alexandre ROY, responsable du service des ressources humaines, et M. Taoufik UAHDANI gestionnaire de l'action sociale, sont invités permanents aux réunions de la commission, en qualité d'experts.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Lille, le 22 septembre 2011

La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS

Délégation

de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation

Dec112355DR05

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de leur délégation

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles TRAIMOND délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 070137DAJ du 5 novembre 2007 nommant Mme Gaëlle BUJAN Adjointe au délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 080002DR05 du 2 janvier 2008 nommant Mme Clarisse DAVID Chef du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 090167DR05 du 28 décembre 2009 nommant M. Anthony PIOROWICZ Responsable du service logistique et technique de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 110155DR05 du 5 janvier 2011 nommant Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE Adjointe au Chef du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 112309DR05 du 4 octobre 2011 nommant Mme Sabine BARBUT Chargée des affaires générales de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

Décide

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, délégation est donnée à Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire ...¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile de France Ouest et Nord, et de Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional, délégation est donnée à :

- Mme Sabine BARBUT, chargée des affaires générales, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND,
- Mme Clarisse DAVID, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND,
- M. Anthony PIOROWICZ, responsable du service logistique et technique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND.

Article 3

¹ Il est possible de prévoir un ou plusieurs autres délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du (de la) délégué (e) régional (e) et du premier délégataire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile de France Ouest et Nord, de Mme Gaëlle BUJAN, adjointe au délégué régional, et de Mme Clarisse DAVID, responsable du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Véronique GOUIN-LAMOURETTE adjointe au responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service et relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Gilles TRAIMOND,

Article 4

Les décisions suivantes sont abrogées :

- N° 100018DR05 du 21 janvier 2010
- N° 110156DR05 du 5 janvier 2011

Article 5

La présente décision prend effet au 15 octobre 2011.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 10 octobre 2011

Gilles TRAIMOND